

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTSEMENT DE DE BS



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Publié le : 30/12/2024

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 66

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

Etaient présents : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Chaucenne: M. Alain ROSET, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Gennes: M. Jean SIMONDON, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, Larnod: M. Hugues TRUDET, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Pirey: M. Patrick AYACHE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges: M. Damien **LEGAIN**

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Besançon : M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, , Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, Gennes : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Grandfontaine: M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, Larnod: M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, Novillars: M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Palise: M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Pirey: M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, Saône: M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

Délibération n°2024/2024.00403 Rapport n°17 - Autorisation de prolongation de contrat de projet

17

Autorisation de prolongation de contrat de projet

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	27/11/2024	Favorable
Bureau	05/12/2024	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »
Budget principal et budgets annexes

Résumé:

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Aussi, il est proposé de prolonger le recrutement de l'agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : élaboration du PLUi au sein de la Direction Urbanisme.

Grand Besançon Métropole élabore son document d'urbanisme intercommunal, le PLUi, qui nécessite de réaliser de nombreuses études, de travailler en secteur avec les 68 communes et d'encadrer les bureaux d'études. Afin de maintenir les délais, l'équipe dédiée s'est enrichie d'un contrat de projet pour l'année 2024. Il est demandé de prolonger ce contrat de projet de 3 années pour tenir les délais d'élaboration.

Objectifs:

- Assurer la faisabilité juridique des pièces du PLUi et de sa procédure ;
- Obtenir l'étude Etat initial de l'environnement et la réalisation de l'évaluation environnementale ;
- Faire en sorte que les étapes permettant une bonne communication et concertation soient assurées jusqu'à l'approbation du PLUi.

Les missions seront les suivantes :

- Assurer le suivi des études et réflexions nécessaires aux procédures d'élaboration-évolution des documents d'urbanisme locaux et du futur PLUi ;
- Assurer l'animation de la collaboration territoriale avec les élus et de la concertation avec des partenaires publics et/ou privés ;
- Assurer le relais au chef de service PLUi des travaux et débats tenus au sein des secteurs à des fins de cohérence globale territoriale ;
- Etre en charge du pilotage des bureaux d'études recrutés sur des missions de conseil et d'accompagnement juridique, et sur les études d'évaluation environnementale ;
- Etre en appui du chef de service PLUi sur le volet concertation-communication, confié également à un bureau d'études.

Il est proposé de prolonger l'agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans à compter du 1^{ER} janvier 2025 ;
- Travail à temps complet;
- Rémunération en référence au grade d'attaché territorial ;
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation du recrutement pour 3 ans de l'agent contractuel « réfèrent de secteur PLUI » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 107

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé: 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Catherine BARTHE Vice-Présidente

Anne VIGNOT

Maire de Besançon